
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 04 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre du mois d'octobre à 19 heures 00, Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Beauregard-Baret, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian COTTINI, Maire

Date de la convocation 28/09/2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 11 Votants : 12

Etaient présent(e)s : COTTINI Christian, DOYON Cécile, ZANOTTI Martin, ROBIN Alexandre, BELLE Cyril, BRES Marie-Christine, Marc FONTANIE, GRUBER Laëtitia, MICHELON Noémie, MORAND Virginie, PAYRE Monique,

Absent(e)s : Yohan PROST

Absent(e)s excusé(e)s : Chantal FUCILI a donné un pouvoir à Marie-Christine BRES

Secrétaire de séance : Cécile DOYON

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2021

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 06/09/2021

Affaires soumises à délibération :

Rapporteur

- 1 – Vente des parcelles de terrains à la Société CALI Alexandre ROBIN
- 2 – Signature convention unique pôle santé et sécurité au travail Virginie MORAND

Affaires non soumises à délibération

- 3 - Rentrée scolaire et périscolaire 2021-2022 Marie-Christine BRES
- 4 – Congrès des Maires à Paris16-17-18/11/21 Christian COTTINI
- 5 – Projet du stade Christian COTTINI
- 6 – Devis pose de boîtes aux lettres associations Christian COTTINI
- 7 – QUESTIONS DIVERSES

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 06/09/2021 sera approuvé lors du prochain Conseil Municipal.

A - AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

1 - Vente des parcelles de terrains à la Société CALI

Par délibération 2021-29 en date du 07 juin 2021 le Conseil Municipal a autorisé le maire à signer un projet de division parcellaire sur la parcelle ZK18 située Chemin des Piats. Celle-ci sera divisée en 4 lots dont 2 qui seront vendus à l'Agence CALLI pour une superficie de 1 448 m².

Il y a lieu de déterminer le prix de vente au m², ainsi que le choix du notaire dont les frais seront à la charge de l'Agence CALLI. Il propose Me NEYRET, Notaire à Romans sur Isère pour établir l'acte notarié. Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la cession de 2 lots de terrains sur la parcelle ZK18, située au chemin des Piats, d'une superficie de 1448 m² au prix de 70 € le m² à l'Agence CALLI. La recette encaissée servira à redresser les finances communales.
- RETIENT Me NEYRET Charlotte, Notaire à Romans sur Isère pour établir l'acte notarié. Les frais notariés seront à la charge de l'Agence CALLI.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

2 - Signature convention unique pôle santé et sécurité au travail

Cette délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

B - AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

3 Rentrée scolaire et périscolaire 2021-2022

Effectifs péri- scolaire depuis la rentrée :

le matin de 7 h30 à 8 h : pas d'enfants ; à partir de 8 h cinq enfants (moyenne).

A noter l'accueil est fait le lundi par Isabelle et les autres jours par Corentin Baret.

Temps du repas : une moyenne de 27 enfants, 3 personnes accompagnent ce temps, puisque le protocole Covid

Les enfants sont accueillis dans 2 salles. Après la désinfection des classes Corentin s'occupe des CM1-CM2 . Tiffany s'avance en ménage, et Corentin anime ensuite un temps avec CE1/CE2 , CM1-CM2 . Isabelle surveille les GS et les CP.

Accueil du soir : 14 enfants inscrits en moyenne.

Tempo bus : 6 enfants

Pause cartable : 10 enfants

Fin d'après midi : 2 enfants, voir 4 certains soirs.

Il est rare que des enfants restent après 18 h, un seul enfant jusqu'à 18h15 , il ne sera plus présent au retour des vacances d'automne.

4 Congrès des Maires

Le congrès des Maires aura lieu les 16, 17 et 18 novembre 2021 à Paris. Cette année aucun élu n'y participera.

5 Projet du stade

Mise en vente de deux lots par la commune.

6 Devis boîtes aux lettres pour association

Les associations intéressées doivent se rapprocher de la Mairie.

7 Retour sur formation de V Morand

Mme Virginie Morand a participé à une journée de formation proposée par le département Le sujet étant : les traversées de routes départementales en agglomération. La conférence durait 3 heures et portait comme sujet : comment fait-on quand on a un projet d'aménagement de route départementales ? À qui doit-on demander les autorisations ? Un power point de support était diffusé et Mme Morand propose d'adresser un exemplaire à chaque conseiller par mail. Un exemplaire du « Guide d'aménagement des traversées d'agglomération » à disposition des élus de la commune pour le lire.

Les intervenants insistent sur la pertinence de faire faire des études globales par des cabinets spécialisés tels que Beaur . Pour rappel nous avons sollicité un cabinet pour l'étude cœur de village.

8 Débit internet et téléphonie

Des élus ont été interpellés par des habitants de la commune qui ne peuvent plus télétravailler en raison du manque de débit internet à leur domicile. Plusieurs demandes émergent : qui contacter ? Comment faire pour développer le débit dans nos quartiers ? La mairie peut-elle mettre un local à disposition des habitants pour télétravailler ?

Il convient de faire la différence entre débit internet et réseau de téléphonie mobile. Le projet d'antenne Free près de la station d'épuration a été abandonné, celui proche de la carrière d'Orange est en revanche maintenu mais ils concernaient la téléphonie uniquement.

Dans la Drôme c'est ADN qui a la responsabilité du déploiement de la fibre, malheureusement notre commune ne figure pas sur leur calendrier (qui est visible jusqu'à 2023). La seule solution pour nous qui sommes situés en bout de ligne est de demander que l'entretien des lignes soit fait par nos opérateurs. Les usagers peuvent interpellier directement les opérateurs, demander un test de débit et faire nettoyer ou ajuster lorsqu'il est constaté un écart entre le débit théorique (celui qu'on paye dans nos forfaits) et la réalité.

En ce qui concerne le second point à savoir si la mairie pouvait mettre un local à disposition des habitants pour qu'ils puissent télétravailler. Nous n'avons aucune solution satisfaisante à ce jour. La mairie est plutôt accueillante et spacieuse mais le débit internet est très mauvais et souvent insuffisant...

9 Associations et élus municipaux

La participation d'un élu en tant que membres d'une association est possible s'il n'y a pas de conflit d'intérêt. « Un conflit d'intérêt est constitué par toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ».

Le conseil décide donc que les élus faisant partie d'une association ne participeront pas aux débats et ne participeront pas à un éventuel vote, afin de maintenir une intégrité dans les décisions.

10 Réunions publiques

Lors de l'élection du conseil municipal, nous avons partagé l'idée de faire des réunions de quartier. Le débat est lancé sur comment nous pouvons nous y prendre maintenant que le pire de la covid est derrière nous. Est-ce qu'on notifie aux habitants d'un quartier que le maire sera disponible pour les rencontrer tel jour dans une salle communale ? Est-ce qu'on s'arrange pour que ces réunions aient lieu chez l'un ou l'autre des élus ou des habitants volontaires ? Les élus échangent sur les différentes façons de faire sans qu'une ou l'autre des propositions ne soit décidée.

Séance levée à 21 h30.